

Délibérations du 17 décembre 2021

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en visioconférence, via Teams.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du 17 décembre 2021, 9h, en visioconférence, via Teams.

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;

Donne les avis suivants :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 23

Étaient présent.es :

Collège A : Martine SEVILLE, Vincent DI ROCCO, Isabelle BOEHM, Emilie VAYRE

Collège B : Hervé GOLDFARB, Marie-Karine LHOMMÉ, Tanguy LEROY, Erica DUMONT, Samuel BAUDRY, Pascale COLLIOT

Collège BIATSS : Olivier DAMOUR, Eve ROTHBERG, Flora PULCE, Hervé BRUNI

Personnalités extérieures : Natacha MABRU, Stéphanie THOMAS

Usagers/ères : Inès TOURDOT, Margaux TROUILLOUD, Vincent MUOT

Représenté.es : Stéphane RICHARD, Marie DESPRES-LONNET, Jean-Yves AUTHIER, Emilie VAYRE, Valérie HAAS

Invité.es : Arnaud DE LA ROCHETTE DE ROCHEGONDE, Florence FEUTRIE, Hervé ROZIER, Sylvie DADOMO

Invité.es permanent.es : Cathy LOBRY, Valérie DESPRAT, Agnès DANTHENY, Stéphane CHARIGNON

| AVIS | | | | |
|--|-----------|----------|----------|----------|
| MODIFICATIONS DE MAQUETTES | Pour | Contre | Abst | NPPV |
| <p>07 – Modifications de maquettes</p> <p>Le Centre International d'Etudes Françaises présente les modifications de maquettes pour les DU suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DU FOU ALISE - DU FOU Management et Economie - DU FOU Communication et Médias - DUEF B1 (Modification du semestre 2 uniquement) - DU Passerelle B1 - DU Passerelle B2 | | | | |
| <p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 21</p> <p>Vote 03 – Avis favorable</p> | 19 | 0 | 0 | 2 |

| CAPACITE DES LP IUT LUMIERE 2022-2023 | Pour | Contre | Abst | NPPV |
|--|-----------|----------|----------|----------|
| <p>08 – Capacité des LP IUT Lumière 2022-2023</p> <p>L'IUT Lumière présente les capacités de ses LP pour 2022-2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Licence Professionnelle Logistique et pilotage des flux - Parcours Logistique Globale (LG) : 40 - Licence Professionnelle Assurance, banque, finance : supports opérationnels – Parcours Gestion des Opérations des Marchés Financiers et de Réseau (GOMFIR) : 24 - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant.e - Parcours Collaborateur en Gestion des Ressources Humaines (CGRH) : 40 - Licence Professionnelle Métiers du décisionnel et de la statistique - Parcours Chargé d'Etudes Statistiques (CESTAT) : 24 - Licence Professionnelle QHSSE - Coordinateur de Projets en Gestion des Risques (CP GR –QHSSE) : 24 - Licence Professionnelle Métiers de l'industrie : Gestion de la production industrielle - Parcours Coordinateur de Projets en Gestion de la Sous-Traitance Chargé.e d'Affaires (CP GST-CA) : 24 | | | | |
| <p style="text-align: center;">Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 21 Vote 04 – Avis favorable</p> | 18 | 0 | 1 | 2 |
| CONVENTIONS | Pour | Contre | Abst | NPPV |
| <p>09 – Conventions</p> <p><i>Présentation par Arnaud De Rocheqonde :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Annexe financière définitive de reversement 2020-2021 pour la promotion 2018-2021- DU Ingénieur diplômé de l'ENISE, Parcours Ergodesign (UFR IETL ; Partenaire : ENISE / ESADE) : Conformément à l'article 7 de la convention du 04/04/2019, sur la base des heures effectives prévisionnelles, l'annexe financière est modifiée. La convention d'origine est relative à la formation d'ingénieurs Ergodesign, formation réalisée sous le statut de l'apprentissage. - Annexe financière définitive de reversement 2020-2021 pour la promotion 2019-2022 - DU Ingénieur diplômé de l'ENISE, Parcours Ergodesign (UFR IETL ; Partenaire : ENISE / ESADE) : Conformément à l'article 7 de la convention du 06/10/2020 sur la base des heures effectives prévisionnelles, l'annexe financière est modifiée. La convention d'origine est relative à la formation d'ingénieurs Ergodesign, formation réalisée sous le statut de l'apprentissage. | | | | |

| | | | | |
|---|-------------|---------------|-------------|-------------|
| <p>- Avenant à une convention - LAS1 et PASS-Psychologie (UFR Psychologie ; Partenaire : Université Lyon 1). L'objet de cette convention concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre des enseignements et des contrôles des connaissances et des compétences (MCCC) de la LAS1 Psychologie et Sciences Cognitives et du PASS Psychologie et Sciences Cognitives de l'UCBL pour lesquels les universités sont partenaires. - La mise en œuvre de l'admission en deuxième année du premier cycle d'étudiant.es ayant validé un parcours de formation antérieur prévu aux 1° et 2° du I de l'article R. 631-1 du code de l'éducation dans une université ne proposant aucune de ces formations. <p>- Renouvellement de convention – M1 et M2 MEEF (UFR ISPEF ; Partenaire : Célestins Théâtre de Lyon) : Les Célestins et l'Université Lyon 2 développent depuis plusieurs années un partenariat autour de projets artistiques et culturels. Pour l'année 2021-2022, le partenariat porte sur deux volets à destination du Master 1 MEEF et Master 2 MEEF sous forme d'atelier, de visites pédagogiques et de sorties destinées aux étudiant.es de l'Université Lyon 2.</p> <p><i>Présentation par Elise FRAYSSE :</i></p> <p>- Création de convention - Dispositif Talents (UFR DROIT ; Partenaires : IRA de Lyon, Université Lyon 3, ICLY, IEP de Lyon, La Cordée) : la convention de partenariat a pour objet de fixer les modalités de la collaboration entre les parties afin de faire connaître et vivre la classe préparatoire « Talents lyonnais ». La présente convention fixe notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les principes de recrutement des préparatoires de la classe préparatoire « Talents lyonnais » - Le déroulement et le contenu des différents parcours de formation portés par chaque partie et qui constituent ensemble la classe préparatoire « Talents lyonnais » - Les conditions de diplomation attachées à ces parcours - Les obligations des parties - Les modalités de communication de la classe préparatoire « Talents lyonnais » - Les modalités financières du partenariat et son fonctionnement. | | | | |
| <p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 21 Vote 05 – Avis favorable</p> | 18 | 1 | 1 | 1 |
| DECISIONS COMMISSION PROJET CVEC DU 14 DECEMBRE 2021 | Pour | Contre | Abst | NPPV |
| <p>10 – Décisions commission Projet CVEC du 14 décembre 2021</p> <p>Financement de 8 projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet annuel d'Estigma - Projet « Regarde » de Kinoks | | | | |

| | | | | |
|---|-----------|----------|----------|----------|
| <ul style="list-style-type: none"> - Festival 69 BPM de Why MCA - Festival « Sous Pression » de Roujkana - Aménagement artistique et technique du local du campus PDA de Solidaires étudiant.es Lyon & Gaélis - Kit de démarrage pour Agence Tout'risme - Kit de démarrage pour Why MCA - Kit de démarrage pour Arkel | | | | |
| <p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 21 Vote 06 – Avis favorable</p> | 19 | 0 | 1 | 1 |
| QUESTIONS DIVERSES | | | | |
| | | | | |

Fait à Lyon, le 5 janvier 2022

Marie-Karine LHOMMÉ
Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle

